

Revalorisation des pensions, NON aux ½ mesures !

L'UCR-CGT a pris connaissance, comme beaucoup de retraité·e·s, des nouvelles propositions du gouvernement en matière de revalorisation des pensions.

Au-delà du fait qu'il soit inédit que l'annonce ait été faite par un président de groupe politique à l'Assemblée nationale, en lieu et place d'un·e représentant·e du gouvernement, ces mesures vont, une fois de plus, aggraver la perte de pouvoir d'achat de l'ensemble des retraité·e·s.

0,9 % au 1er janvier 2025 pour toutes et tous, et 0,9 % au 1er juillet 2025 pour celles et ceux dont la pension (base plus complémentaire) est inférieure au Smic net, accompagné d'un chèque pour compenser la sous-indexation des six premiers mois de l'année. De qui se moque-t-on ?

Ces mesures ne répondent en rien aux revendications exprimées par les retraité·e·s et ne permettent pas de compenser les pertes subies depuis des années.

Aujourd'hui, la réalité est là : entre le 1er janvier 2020 et le 1er juillet 2024, pour une pension de base de 1 600 €, la perte cumulée s'élève à 2 618,44 €.

Les retraité·e·s ne sont en rien responsables des choix politiques et budgétaires désastreux qui ont conduit à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Plus que jamais, les retraité·es doivent rester mobilisé·es !

L'UCR-CGT, ainsi que d'autres organisations et associations de retraité·e·s, appelle l'ensemble des retraité·e·s à amplifier la signature de la pétition unitaire (<https://chnq.it/6zJ8pdyWPM>) et à se mobiliser massivement le 3 décembre 2024 sur l'ensemble du territoire pour exiger :

- Le rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat, avec, comme première mesure, une augmentation immédiate de 10 % ;
- Pour les petites retraites : une augmentation de 300 € du Minimum Contributif (MICO - régime général), du Minimum Garanti (MIGA - fonction publique) et de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) ;
- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen.

Montreuil, le 13 novembre 2024